

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 11322

Numéro SIREN : 839 306 628

Nom ou dénomination : 10 FAUBOURG

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2020 sous le numéro de dépôt 61510



20200615102019

DATE DEPOT : 20/08/2020

N° DE DEPOT : 61510

N° GESTION : 2018B11322

N° SIREN : 839306628

DENOMINATION : 10 FAUBOURG

ADRESSE : 37 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris

MILLESIME : 2019

21 AOUT 2020

Sous le N°: 061510

10 FAUBOURG  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES**  
**DU 19 JUIN 2020**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2019**

Le 19 juin 2020, à 09 heures, le soussigné Patrice LAFARGUE, Président de la Société 10 FAUBOURG, déclare et constate :

Que conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il a été procédé à la consultation écrite des associés sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport.

Qu'aux termes du présent procès-verbal, les associés ont été consultés par écrit sur les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -94 533,50 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

## DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -94 533,50 euros de la manière suivante :

### Origine

Résultat de l'exercice	-94 533,50 euros
------------------------	------------------

### Affectation

Au report à nouveau, soit	-94 533,50 euros
---------------------------	------------------

<b>Total</b>	<b>-94 533,50 euros</b>	<b>-94 533,50 euros</b>
--------------	-------------------------	-------------------------

### Capitaux propres

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

## TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

À cet effet, les associés ont reçu par lettre recommandée en date du 27 avril 2020 :

- la copie du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la copie du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- la copie du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- et un bulletin de vote, en deux exemplaires, mentionnant le texte des résolutions proposées.

Aux termes de cette lettre, les bulletins de vote devaient, pour être pris en compte, être adressés au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours de leur réception.

Le Commissaire aux comptes a été avisé de cette consultation par lettre recommandée en date du 27 avril 2020.

2

Le Président constate que :

- trois (3) bulletins de vote ont été notifiés par les associés au Président dans les délais requis ;
- il ressort du dépouillement de ces bulletins que les résolutions reproduites ci-dessus ont été adoptées à la majorité des voix, 2 000 voix ayant voté POUR, 0 voix ayant voté CONTRE et 0 voix s'étant ABSTENUES.

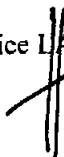
Le Président constate que ces résolutions sont régulières et définitives comme ayant été approuvées par tous les associés représentant la totalité du capital social.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé sera conservé dans les archives de la Société.

Les copies des lettres recommandées de consultation avec les demandes d'avis de réception et les bulletins de vote reçus sont annexés au présent procès-verbal établi et signé par le Président.

Le Président

Monsieur Patrice LAFARGUE



P.J. :

- Annexe 1 : Copies des lettres recommandées adressées avec les demandes d'avis de réception aux associés ;
- Annexe 2 : Copie de la lettre recommandée avec la demande d'avis de réception adressée au Commissaire aux comptes ;
- Annexe 3 : Copie des bulletins de vote reçus

10 FAUBOURG  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

Société MOULIN PARTICIPATIONS  
représentée par Monsieur MOULIN Michel  
8 rue Descamps  
75116 PARIS 16EME ARRONDISSEMENT

PARIS, le 27 avril 2020

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception**

Monsieur,

Nous vous informons que nous procémons à la consultation écrite des associés, conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport.

Nous vous adressons ainsi, dans le cadre de cette consultation écrite, les documents suivants :

- la copie du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la copie du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- la copie du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- deux exemplaires du bulletin de vote sur lesquels figure le texte des résolutions.

Les décisions seront valablement prises à condition qu'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions et des droits de vote participent à la consultation en adressant à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis. Si cette majorité n'est pas atteinte par les associés ayant adressé à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis pour l'adoption ou le rejet d'une résolution, les associés seront consultés une seconde fois et cette résolution sera valablement adoptée à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de votants.

Pour être pris en compte, votre bulletin de vote devra être adressé au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Le deuxième exemplaire du bulletin de vote est à conserver dans vos archives personnelles.

Nous établirons le procès-verbal de la consultation et vous serez avisé sans délai du résultat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président**  
Monsieur Patrice LAFARGUE

## MOULIN PARTICIPATIONS

Destinataire



LA POSTE

### RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoie : 1A 158 930 2365 4

↑ A CONSERVER PAR LE CLIENT  
PREUVE DE DEPOINT



Expéditeur

#### Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
 3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
 ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 8 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).  
 ■ Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
 ■ Par téléphone :  
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) ;  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) ;  
 du lundi au vendredi de 8h à 13h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :  Pmk :  CRBF :

Niveau de garantie :  16 €  153 €  458 €

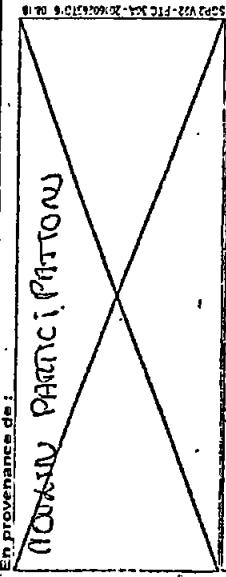
Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

En provenance de :

MOULIN PARTICIPATIONS



Renvoyer à : FRAB

10 Rue Bourg

31 - Avenue Pierre le Sarte

47008 Paris



NEUTRE CO<sub>2</sub>  
en  
Rapport à l'activité de bureau

10 FAUBOURG  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

Société GROUPE IDEC INVEST  
représentée par Monsieur LAFARGUE Patrice  
37 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
75008 PARIS

PARIS, le 27 avril 2020

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception**

Monsieur,

Nous vous informons que nous procémons à la consultation écrite des associés, conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport.

Nous vous adressons ainsi, dans le cadre de cette consultation écrite, les documents suivants :

- la copie du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la copie du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- la copie du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- deux exemplaires du bulletin de vote sur lesquels figure le texte des résolutions.

Les décisions seront valablement prises à condition qu'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions et des droits de vote participent à la consultation en adressant à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis. Si cette majorité n'est pas atteinte par les associés ayant adressé à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis pour l'adoption ou le rejet d'une résolution, les associés seront consultés une seconde fois et cette résolution sera valablement adoptée à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de votants.

Pour être pris en compte, votre bulletin de vote devra être adressé au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Le deuxième exemplaire du bulletin de vote est à conserver dans vos archives personnelles.

Nous établirons le procès-verbal de la consultation et vous serez avisé sans délai du résultat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président**  
Monsieur Patrice LAFARGUE

**GROUPE IDEC INVEST**



LA POSTE

Destinataire

N° de l'envol : 1A 158 930 2366 1

## RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur



**Les avantages du service suivi :**  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC, prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.aposte.fr](http://www.aposte.fr) (consultation gratuite hors code de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3034 (0,34 € TTC/min + taxe d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 13h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :  Prix :  CRBT :

Niveau de garantie :  16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pourrez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.aposte.fr](http://www.aposte.fr)

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.aposte.fr](http://www.aposte.fr) ou [www.aposte.com](http://www.aposte.com)

En provenance de :

Présenté l'Avisé le : <input type="text"/>	Distribué le : <input type="text"/>
Jo soussigné déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text"/>	

*REÇU*

**RECOMMANDÉ :**  
AVIS DE RÉCEPTION



LA POSTE

N° de l'envol : 1A 158 930 2366 1



Renvoyer à :  FRAB



↑ A CONSERVER PAR LE CLIENT  
PREUVE DE DEPOINT

10 FAUBOURG  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

Société SAINT HONORE FINANCES ET  
PARTICIPATIONS  
représentée par Monsieur LAFARGUE Patrice  
37 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
75008 PARIS

PARIS, le 27 avril 2020

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception**

Monsieur,

Nous vous informons que nous procémons à la consultation écrite des associés, conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport.

Nous vous adressons ainsi, dans le cadre de cette consultation écrite, les documents suivants :

- la copie du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la copie du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- la copie du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- deux exemplaires du bulletin de vote sur lesquels figure le texte des résolutions.

Les décisions seront valablement prises à condition qu'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions et des droits de vote participent à la consultation en adressant à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis. Si cette majorité n'est pas atteinte par les associés ayant adressé à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis pour l'adoption ou le rejet d'une résolution, les associés seront consultés une seconde fois et cette résolution sera valablement adoptée à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de votants.

Pour être pris en compte, votre bulletin de vote devra être adressé au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Le deuxième exemplaire du bulletin de vote est à conserver dans vos archives personnelles.

Nous établirons le procès-verbal de la consultation et vous serez avisé sans délai du résultat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président  
Monsieur Patrice LAFARGUE

ST HONORE FINANCES ET  
PARTICIPATIONS



LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : 1A 158 930 2364 7

CHARLEVILLE-MEZ. THIENNE  
16/02/2020  
ACQUINNES-THIENNE

Expéditeur

Les avantages du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :  
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :  Prix :  CRBT :

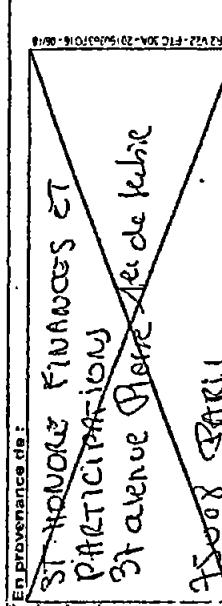
Niveau de garantie :  16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pourrez faire une réclamation dans l'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) pour en savoir plus.

NEUTRE CO<sub>2</sub>  
base de l'annuaire des services



En provenance de :



LA POSTE

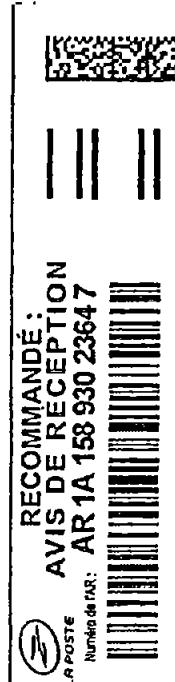
Numéro de l'envoi : AR 1A 158 930 2364 7

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7

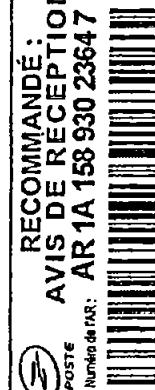


Renvoyer à : FRAB

Le FRAB boîte



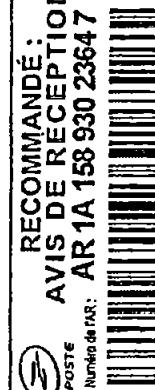
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB

En provenance de :



LA POSTE

Numéro de l'envoi : AR 1A 158 930 2364 7

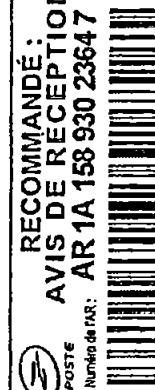
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



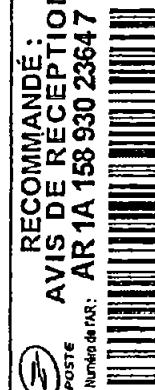
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



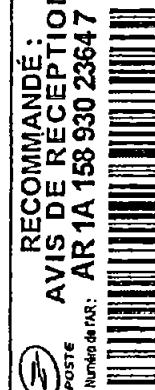
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



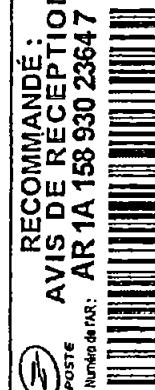
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



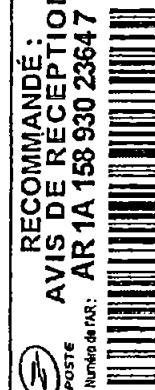
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



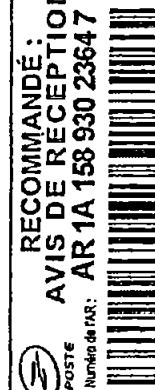
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



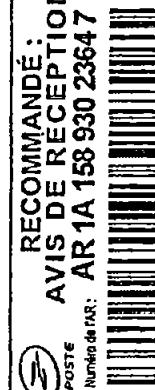
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



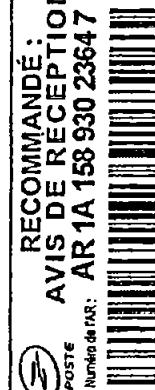
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



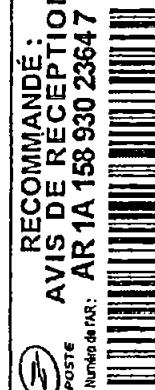
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



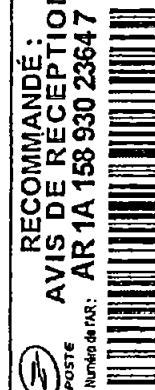
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



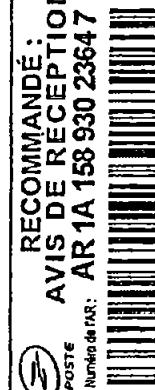
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



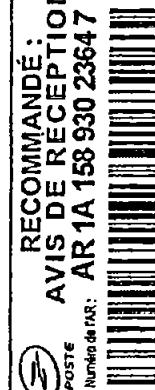
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



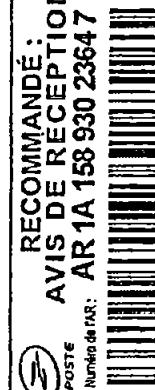
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



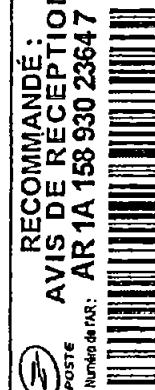
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



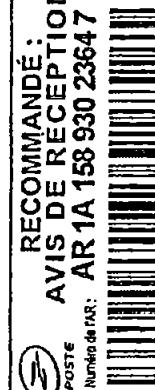
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



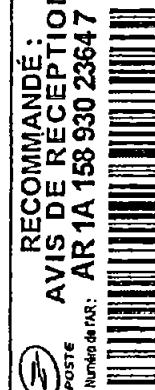
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



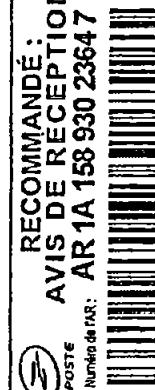
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



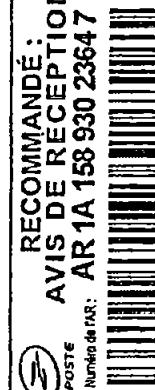
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



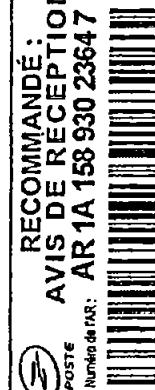
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



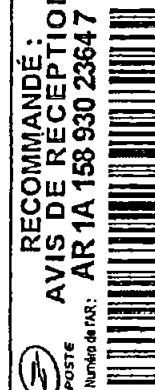
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



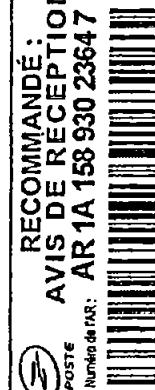
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



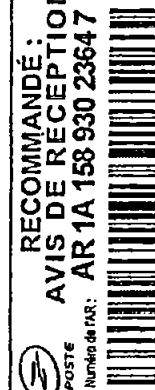
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



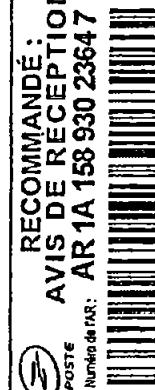
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



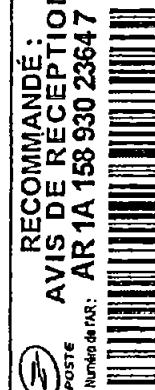
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



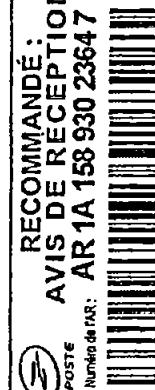
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



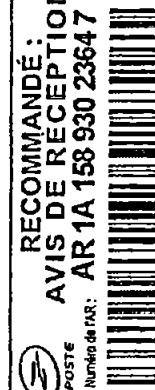
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



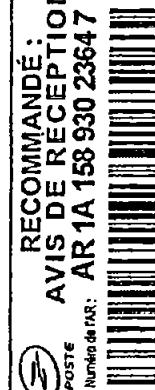
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



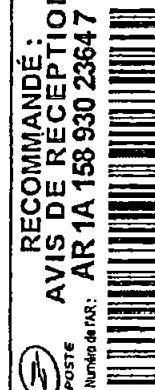
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



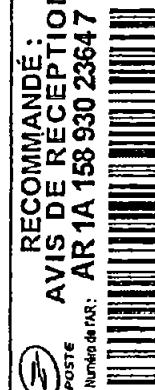
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



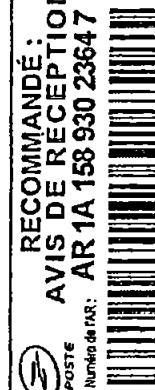
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



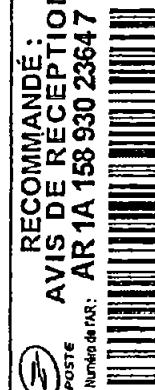
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



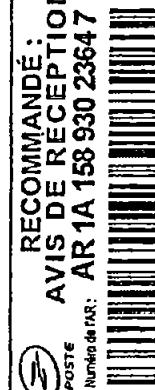
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



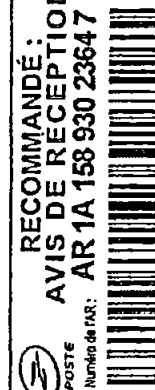
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



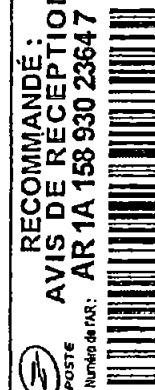
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



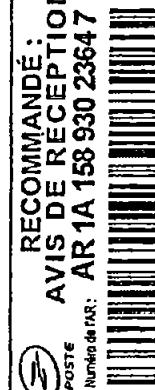
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



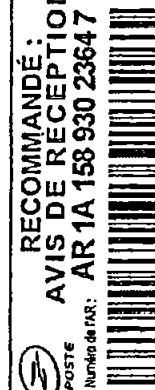
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



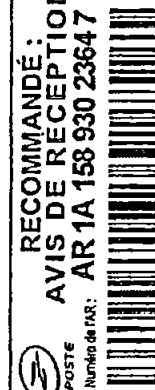
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



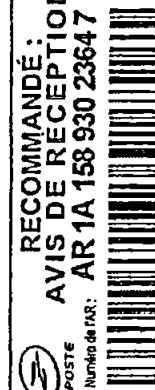
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



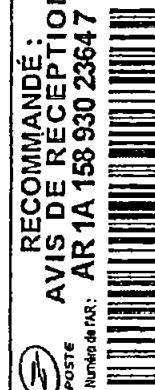
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



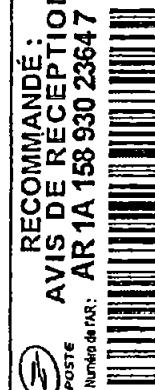
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



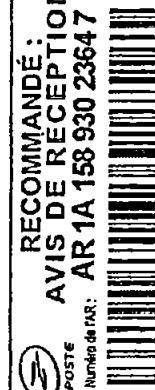
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



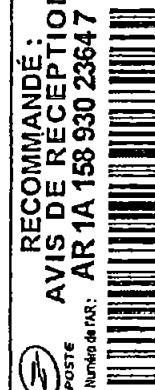
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



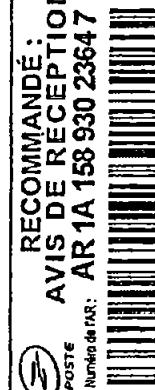
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



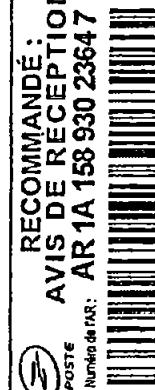
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



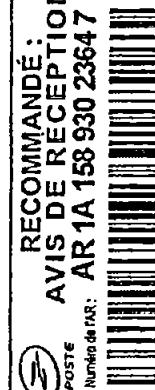
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



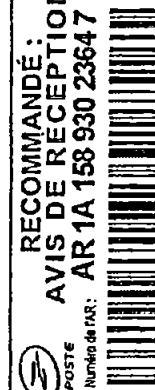
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



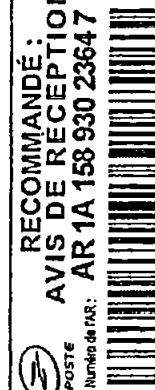
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



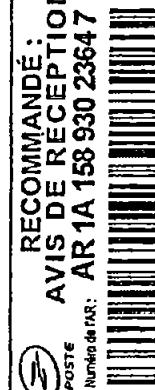
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



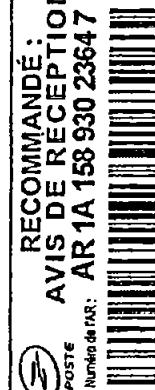
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 158 930 2364 7



Renvoyer à : FRAB



10 FAUBOURG  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

Société DANIEL RAVINEAU AUDIT  
63B avenue de Châteaudun  
BP 146  
41005 BLOIS CEDEX

PARIS, le 27 avril 2020

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception**

Objet : Consultation écrite des associés

Madame, Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous vous informons que nous procémons à la consultation écrite des associés, conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, afin de soumettre à leur approbation les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -94 533,50 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -94 533,50 euros de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice	-94 533,50 euros
------------------------	------------------

**Affectation**

Au report à nouveau, soit	-94 533,50 euros
---------------------------	------------------

<b>Total</b>	<b>-94 533,50 euros</b>	<b>-94 533,50 euros</b>
--------------	-------------------------	-------------------------

### **Capitaux propres**

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Pour être pris en compte, les bulletins de vote devront être adressés au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 15 jours à compter de la réception de la lettre de consultation.

Nous vous ferons parvenir le procès-verbal de la consultation auquel seront annexées les copies des bulletins de vote.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président**  
Monsieur Patrice LAFARGUE

DANIEL RAVINEAU AUDIT



Numéro de l'envoie : 1A 158 930 2367 8

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**



Expéditeur



Les avantages du service suivant :  
Vous pouvez contrôler, à tout moment, 24h/24, le détail de distribution de votre lettre recommandée ou la liste de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,55 € TTC + prix d'un SMS).

■ Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

■ Par téléphone : Pour les particuliers, composer le 3651 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 13h.  
Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h30 à 13h

Date : CRBT :

Prix :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



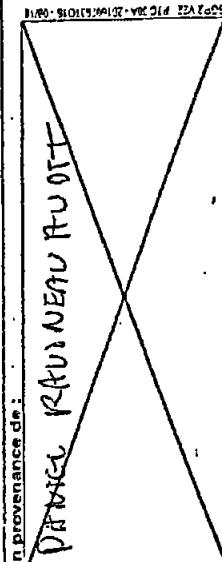
Conserver ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une déclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre

bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)



En provenance de :

DANIEL RAVINEAU AUDIT

Présent à l'avisé le :

Distribué le :

Je soussigné déclare être

○ Le destinataire

○ Le mandataire

○ CNI/Permis de conduire

○ Autre : \_\_\_\_\_

Renvoyer à FRAB



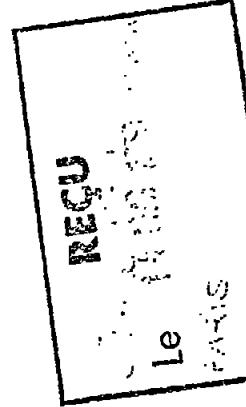
RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de PAR : AR 1A 158 930 2367 8



Renvoyer à FRAB



Le

REÇU

Le

REÇUS

Le 17/11/2023

**10 FAUBOURG**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

---

### **BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

#### **I - TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -94 533,50 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'édit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -94 533,50 euros de la manière suivante :

###### **Origine**

Résultat de l'exercice	-94 533,50 euros
------------------------	------------------

###### **Affectation**

Au report à nouveau, soit	-94 533,50 euros
---------------------------	------------------

<b>Total</b>	<b>-94 533,50 euros</b>	<b>-94 533,50 euros</b>
--------------	-------------------------	-------------------------

###### **Capitaux propres**

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

## TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### II - VOTE

Je soussigné(e) Michel Moulin Gérant de Coutin' Participations ,  
demeurant 3 rue DECAMP 75016 PARIS

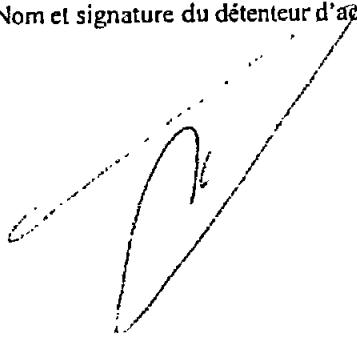
propriétaire d'actions de la société 10 FAUBOURG ;

déclare voter ou m'abstenir de voter sur ces résolutions comme suit (rayez les mentions inutiles):

PREMIERE RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION
DEUXIEME RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION
TROISIEME RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION

Fait à Paris  
Le 3 Mai 2002

Nom et signature du détenteur d'actions :



**10 FAUBOURG**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

---

**BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**I - TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES**

**PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -94 533,50 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -94 533,50 euros de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice	-94 533,50 euros
------------------------	------------------

**Affectation**

Au report à nouveau, soit	-94 533,50 euros
---------------------------	------------------

<b>Total</b>	<b>-94 533,50 euros</b>	<b>-94 533,50 euros</b>
--------------	-------------------------	-------------------------

**Capitaux propres**

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

## TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### II - VOTE

Je soussigné(e) Patrick AFANOU President de G ROUILLIER & NEUF  
demeurant 37 Av. Pierre Lescot 75007 Paris.

propriétaire d'actions de la société 10 FAUBOURG ;

déclare voter ou m'abstenir de voter sur ces résolutions comme suit (rayez les mentions inutiles):

PREMIERE RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION
DEUXIEME RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION
TROISIEME RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION

Fait à Paris  
Le 4 Mai 2000

Nom et signature du détenteur d'actions :

**10 FAUBOURG**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 PARIS  
839 306 628 RCS PARIS

---

### BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

#### I - TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES

##### PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -94 533,50 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'édit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

##### DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -94 533,50 euros de la manière suivante :

###### Origine

Résultat de l'exercice	-94 533,50 euros
------------------------	------------------

###### Affectation

Au report à nouveau, soit	-94 533,50 euros
---------------------------	------------------

Total	-94 533,50 euros
-------	------------------

###### Capitaux propres

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

## TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### II - VOTE

Je soussigné(e) Patrice Afacki Geant St Honoré finances et participations  
demeurant 37 Av Pierre de Sèvres 75008 Paris

propriétaire d'actions de la société 10 FAUBOURG ;

déclare voter ou m'abstenir de voter sur ces résolutions comme suit (rayez les mentions inutiles):

PREMIERE RESOLUTION	OUI	NON	<del>ABSTENTION</del>
DEUXIEME RESOLUTION	OUI	NON	<del>ABSTENTION</del>
TROISIEME RESOLUTION	OUI	NON	<del>ABSTENTION</del>

Fait à Paris  
Le 11 Juin 2012.

Nom et signature du détenteur d'actions :

H. S. Afacki

## Fundatia obiectivare i. rock, 51 A de la 1962, etatul des impozit

Designation de l'entreprise : SAS 10 FAUBOURG

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 37 Avenue Pierre 1er de Sartie 75008 PARIS 92

Duree de l'exercice précédent\* : 8

Número SIRET\* : 8 3 9 3 0 6 6 2 8 0 0 0 1 8

Neant

				Exercice N clos le: 31/12/2019		N-1 31/12/2018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	VA 3	Nel 4	
Capital souscrit non appelé	(I)	AA				
Frais d'établissement *		AB	AC			
Frais de développement *		CX	CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG			
Fonds commercial (I)		AI	AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK			
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		AL	AM			
Terrains	AN	1 249 248	AO		1 249 248	
Constructions	AP	2 408 718	AQ	20 744	2 387 974	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 339	AS	83	1 256	
Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV	1 228 955	AW		1 228 955	2 050 182
Avances et acomptes	AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CL		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	518	BI		518	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>4 888 780</b>	<b>BK</b>	<b>20 827</b>	<b>4 867 952</b>	<b>2 050 182</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BL			
Avances et acomptes versés sur commandes	BA		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*	BV		BY			
Autres créances (3)	BZ	2 939	CA		2 939	46 469
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	25 360	CG		25 360	20 497
Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 143	CI		1 143	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>29 442</b>	<b>CK</b>		<b>29 442</b>	<b>66 966</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CD</b>	<b>4 918 222</b>	<b>IA</b>	<b>20 827</b>	<b>4 897 394</b>	<b>2 117 148</b>
Revers (I) Dont droit au bail			CP	518	(3) Part à plus d'un an	CR
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations					
Créances :						

• Des explications détaillées sur le rubrique sont données dans la notice n° 2012.

• Chaque aiment d'un an de  
plus, plus tard, les autres ne

stocks: 1

### Changes:

1

Formulaire édité norme dans le 414  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>SAS 10 FAUBOURG</u>		Neant	
		Exercice N	Exercice N - 1
	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse : 20 000)	DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserve statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserve réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	( 4 068)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 94 533) ( 4 068)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	DL ( 78 601) 15 931
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 666 594
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	3 072 000 2 100 000
DETTS (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 606 , 1 217
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	220 412
	Autres dettes	EA	5 495
Compte rendu	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC 4 975 996 2 101 217
	Ecart de conversion passif*	ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 4 897 394 2 117 148
RENOVS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	EB	
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Ecart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 975 996 2 101 217
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 666 594

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2932

## 3 COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 45 A  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SAS 10 EAUBOURG

Neant

				Exercice N		Exercice (N - 1)				
		France	Exportations et Intrusions intracommunautaires	Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC						
	Production vendue	FD	FE	FF						
	biens *									
	services *	FG	FH	FI	11 714					
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	11 714					
	Production stockée*			FM						
	Production immobilisée*			FN						
	Subventions d'exploitation			FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP						
	Autres produits (1) (11)			FQ	1					
Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR	11 715					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS						
	Variation de stock (marchandises)*			FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	70 327	3 861				
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	3 321					
	Salaires et traitements*			FY						
	Charges sociales (10)			FZ						
	DONATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*	GA	20 827					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GB						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC						
Autres charges (12)				GD						
Total des charges d'exploitation (4) (11)				GE						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	94 477	3 861				
Opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GG	( 82 761)	( 3 861)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL						
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM						
	Differences positives de change			GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO						
	Total des produits financiers (V)			GP						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	11 771	207				
	Differences négatives de change			GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT						
	Total des charges financières (VI)			GU	11 771	207				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	( 11 771)	( 207)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	( 94 533)	( 4 068)				

(RENAUDIS - voir tableau n° 2153) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Designation de l'entreprise <u>SAS 1C FAUBOURG</u>		Neant	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	11 715
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	106 249
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 94 533) ( 4 068)
RÉSULTATS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	11 714
	produits d'exploitation allérents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier *	HP	
	Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation allérents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	7 123
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	IV	
	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD	
	Dont transferts de charges	AI	
(7) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS <b>A5</b>		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations facultatives <b>A6</b>	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
	joindre en annexe) Détail des produits et charges exceptionnels		
	Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			
		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 897 395 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **11 716 euros** et un total charges de **106 249 euros**, dégageant ainsi un résultat de **-94 534 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation dans le cadre du soutien financier du groupe pour les sociétés présentant une situation nette négative ou dont le résultat est déficitaire.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ont été appliqués.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'usage est déterminée en fonction de l'actif net rééstimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Comptes courants

Les intérêts courus de comptes courants sont comptabilisés aux comptes 411100050 et 401100050 au lieu des comptes 451870000 et 451800000.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes enregistré par la société dans les comptes de l'exercice 2019 est égal à 2 100,00 € HT.

### Comptes consolidés

Les comptes sociaux de la société 10 FAUBOURG sont consolidés dans les comptes de la société SAS GROUPE IDEC - n° SIREN : 411-136-583 - 37. avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS

Les copies des états financiers consolidés sont disponibles à l'adresse du siège du Groupe.

**FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT**  
**AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Terrains		1 249 248,00
	Dont composants	
Constructions sur sol propre		2 387 722,34
Constructions sur sol d'autrui		
Const. Install. générales, agenc., aménag.		20 996,03
Install. techniques, matériel et outillage ind.		1 339,92
Installations générales, agenc., aménag.		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		
Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles en cours	2 050 182,12	217 733,94
Avances et acomptes		

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** **2 050 182,12** **3 877 040,23**

## Participations évaluées par mise en équivalence

Autres participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières		518,20

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES** **518,20**

**FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT**

**AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES**

Terrains	1 249 248,00
Constructions sur sol propre	2 387 722,34
Constructions sur sol d'autrui	
Constructions, installations générales, agenc.	20 996,03
Installations techn.,matériel et outillages ind.	1 339,92
Installations générales, agencements divers	
Matériel de transport	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	
Emballages récupérables et divers	
Immobilisations corporelles en cours	1 038 960,51
Avances et acomptes	1 228 955,56

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** **1 038 960,51** **4 888 261,84**

## Participations évaluées par mise équivalence

Autres participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières		518,20

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES** **518,20**

~~ANNEXE 2 : COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019~~

**FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**  
**AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Terrains		
Constructions sur sol propre	20 088,43	20 088,43
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	655,77	655,77
Installations techniques, matériel et outillage industriels	83,70	83,70
Installations générales, agenc. et aménag divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		
Emballages récupérables, divers		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>20 827,90</b>	<b>20 827,90</b>

~~ANNEXE 2 : COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019~~

**FRAIS ETBL**

**AUT. INC.**

Terrains  
 Construct  
 - sol propre  
 - sol autrui  
 - installations  
 Install. Tech.  
 Install. Gén.  
 Mat. Transp.  
 Mat bureau  
 Embal récup.

**CORPOREL.**

**Acquis. titre**

~~ANNEXE 2 : COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019~~

Frais d'émission d'emprunts à étaler  
 Primes de remboursement des obligations

Provisions gisements miniers, pétroliers  
Provisions pour investissement  
Provisions pour hausse des pnx  
Amortissements dérogatoires  
Dont majorations exceptionnelles de 30 %  
Provisions pour prêts d'installation  
Autres provisions réglementées

---

#### PROVISIONS REGLEMENTEES

---

Provisions pour litiges  
Provisions pour garanties données aux clients  
Provisions pour pertes sur marchés à terme  
Provisions pour amendes et pénalités  
Provisions pour pertes de change  
Provisions pour pensions, obligations similaires  
Provisions pour impôts  
Provisions pour renouvellement immobilisations  
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.  
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer  
Autres provisions pour risques et charges

---

#### PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

---

Dépréciations immobilisations incorporelles  
Dépréciations immobilisations corporelles  
Dépréciations titres mis en équivalence  
Dépréciations titres de participation  
Dépréciations autres immobilis. financières  
Dépréciations stocks et en cours  
Dépréciations comptes clients  
Autres dépréciations

---

#### DEPRECIATIONS

---

Dotations et reprises d'exploitation  
Dotations et reprises financières  
Dotations et reprises exceptionnelles  
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

**ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES**

## Créances rattachées à des participations

## Prêts

Autres immobilisations financières	518,20	518,20
Clients douteux ou litigieux		
Autres créances clients		
Créance représentative de titres prêtés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices		
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés		
Etat, autres collectivités : créances diverses		
Groupe et associés		
Débiteurs divers	2 939,10	2 939,10
Charges constatées d'avance	1 143,00	1 143,00

**ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES**

## Montant des prêts accordés en cours d'exercice

## Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

## Prêts et avances consentis aux associés

**ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES**

## Emprunts obligataires convertibles

## Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 666 594,62	1 666 594,62
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 606,02	9 606,02
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat : impôt sur les bénéfices		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 888,33	1 888,33
Etat : obligations cautionnées		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	220 412,17	220 412,17
Groupe et associés	3 072 000,00	3 072 000,00
Autres dettes	5 495,50	5 495,50
Dettes représentatives de titres empruntés		
Produits constatés d'avance		

**ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES**

## Emprunts souscrits en cours d'exercice

## Emprunts remboursés en cours d'exercice

## Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

**ACTIF IMMOBILISE**

Capital souscrit non appelé  
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles  
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles  
Participations  
Créances rattachées à des participations  
Prêts  
Autres titres immobilisés  
Autres immobilisations financières

---

**ACTIF CIRCULANT**

Avances et acomptes versés sur commandes  
Créances clients et comptes rattachés  
Autres créances  
Capital souscrit appelé, non versé  
Valeurs mobilières de placement  
Disponibilités

---

**DETTES**

Emprunts obligataires convertibles  
Autres emprunts obligataires  
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit  
Emprunts et dettes financières divers  
Avances et acomptes reçus sur commandes  
Dettes fournisseurs et comptes rattachés  
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  
Autres dettes

DETTE FONCIER				
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>				
408100020	FNP FRAIS GX H G	6 720,00	960,00	5 760,00
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>		<b>6 720,00</b>	<b>960,00</b>	<b>5 760,00</b>
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>				
408400050	FNP FOURNISSEURS O IMMOBILISATIONS	220 412,17		220 412,17
<b>TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>		<b>220 412,17</b>		<b>220 412,17</b>
<b>INTERETS COURUS SUR DECOUVERT</b>				
518600030	INT COURUS A PAYER	25 436,15		25 436,15
<b>TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT</b>		<b>25 436,15</b>		<b>25 436,15</b>

486000020	CCA HORS GROUPE FGX A REPARTIR	1 143,00	1 143,00
-----------	--------------------------------	----------	----------

Composition du capital social au 31/12/2013	
Actions ordinaires	
Actions amorties	
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	
Actions préférentielles	
Parts sociales	2 000
Certificats d'investissements	

Actions ordinaires	
Actions amorties	
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	
Actions préférentielles	
Parts sociales	2 000
Certificats d'investissements	

<b>Chiffre d'affaires</b>		
Loyers immobilières	10 884,77	10 884,77
Charges / Loyers	829,35	829,35

Loyers immobilières	10 884,77	10 884,77
Charges / Loyers	829,35	829,35

Engagements financiers donnés et reçus		

Engagements financiers donnés et reçus		

Caution Groupe Idec Invest 6 000 000,00 6 000 000,00

TOTAL		

TOTAL		

Filiales et Participations	

FILIALES (plus de 50%)

---

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

---

AUTRES PARTICIPATIONS

certifiés conformes à l'original





**DR AUDIT**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Eric **LETOURMY**  
Sonia **LUTZ**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

*Ce rapport comprend 19 pages*

---

### **10 FAUBOURG**

**Société par Actions simplifiée au capital de 20 000 Euros**

**Siège Social : 37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie**

**75 008 PARIS**

**RCS PARIS 839 306 628**

**DR AUDIT**

SARL au capital de 10 000 euros

63B avenue de Châteaudun - BP 146  
41005 BLOIS CEDEX

Tél. 02 54 42 23 11  
E-mail [draudit@draudit.net](mailto:draudit@draudit.net)



DEFI

Aux associés,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 10 FAUBOURG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président le 20 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### *Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe intitulé « règles et méthodes comptables » qui expose le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre du soutien financier du Groupe IDEC.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 20 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 23 avril 2020

**SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
**Eric LETOURMY**



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	1 249 248,00		1 249 248,00	
Constructions	2 408 718,37	20 744,20	2 387 974,17	
Installations techniques, matériel, outillage	1 339,92	83,70	1 256,22	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	1 228 955,55		1 228 955,55	2 050 182,12
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	518,20		518,20	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 888 780,04</b>	<b>20 827,90</b>	<b>4 867 952,14</b>	<b>2 050 182,12</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 939,10		2 939,10	46 469,57
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres : )				
Disponibilités	25 360,71		25 360,71	20 497,24
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	1 143,00		1 143,00	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 442,81</b>		<b>29 442,81</b>	<b>66 966,81</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 918 222,85</b>	<b>20 827,90</b>	<b>4 897 394,95</b>	<b>2 117 148,93</b>



## Rubriques

31/12/2019

31/12/2018

Capital social ou individuel	( dont versé :	20 000,00 )	20 000,00	20 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence :		)		
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			-4 068,19	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			<b>-94 533,50</b>	<b>-4 068,19</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-78 601,69</b>	<b>15 931,81</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	<b>PROVISIONS</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 666 594,62	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	3 072 000,00	2 100 000,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 606,02	1 217,12
Dettes fiscales et sociales			1 888,33	
<b>DETTES DIVERSES</b>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			220 412,17	
Autres dettes			5 495,50	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Produits constatés d'avance				
	<b>DETTES</b>		<b>4 975 996,64</b>	<b>2 101 217,12</b>
Ecarts de conversion passif				
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 897 394,95</b>	<b>2 117 148,93</b>



Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	11 714,12		11 714,12	
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>11 714,12</b>		<b>11 714,12</b>	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1,46	
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>11 715,58</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			70 327,51	3 861,07
Impôts, taxes et versements assimilés			3 321,33	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 827,90	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			0,79	
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>94 477,53</b>	<b>3 861,07</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-82 761,95</b>	<b>-3 861,07</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			11 771,55	207,12
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>11 771,55</b>	<b>207,12</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-11 771,55</b>	<b>-207,12</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>-94 533,50</b>	<b>-4 068,19</b>



**Rubriques****31/12/2019****31/12/2018**

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Produits exceptionnels sur opérations en capital

Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions

**CHARGES EXCEPTIONNELLES****RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Impôts sur les bénéfices

**TOTAL DES PRODUITS****11 715,58****TOTAL DES CHARGES****106 249,08****4 068,19****BENEFICE OU PERTE****94 533,50****-4 068,19**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 4 897 395 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 11 716 euros et un total charges de 106 249 euros, dégageant ainsi un résultat de -94 534 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation dans le cadre du soutien financier du groupe pour les sociétés présentant une situation nette négative ou dont le résultat est déficitaire.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au 1er trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. A la date d'arrêté des comptes 2019, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ont été appliqués.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'usage est déterminée en fonction de l'actif net rééstimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Comptes courants

Les intérêts courus de comptes courants sont comptabilisés aux comptes 411100050 et 401100050 au lieu des comptes 451870000 et 451800000.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes enregistré par la société dans les comptes de l'exercice 2019 est égal à 2 100,00 € HT.

### Comptes consolidés

Les comptes sociaux de la société 10 FAUBOURG sont consolidés dans les comptes de la société SAS GROUPE IDEC - n° SIREN : 411-136-583 - 37, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS

Les copies des états financiers consolidés sont disponibles à l'adresse du siège du Groupe.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Terrains			1 249 248,00
Constructions sur sol propre			2 387 722,34
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			20 996,03
Install. techniques, matériel et outillage ind.			1 339,92
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 050 182,12		577 515,77
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 050 182,12</b>		<b>4 236 822,06</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			518,20
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>518,20</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 050 182,12</b>		<b>4 237 340,26</b>
<b>Rubriques</b>			
<b>Virement</b>			
<b>Cession</b>			
<b>Fin d'exercice</b>			
<b>Valeur d'origine</b>			
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>			
Terrains			1 249 248,00
Constructions sur sol propre			2 387 722,34
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agenc.			20 996,03
Installations techn.,matériel et outillages ind.			1 339,92
Installations générales, agencements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 398 742,34		1 228 955,55
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 398 742,34</b>		<b>4 888 261,84</b>
Participations évaluées par mise équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			518,20
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>518,20</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 398 742,34</b>		<b>4 888 780,04</b>



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre		20 088,43		20 088,43
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.		655,77		655,77
Installations techniques, matériel et outillage industriels		83,70		83,70
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
		20 827,90		20 827,90
				20 827,90

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Rubriques	Dotations	Reprises	Mouvements	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice

**FRAIS ETBL****AUT. INC.**

## Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén..

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

**CORPOREL.**

Acquis. titre

**TOTAL****Charges réparties sur plusieurs exercices****Début d'exercice** **Augmentation** **Dotations** **Fin d'exercice**

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				

### PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges  
 Provisions pour garanties données aux clients  
 Provisions pour pertes sur marchés à terme  
 Provisions pour amendes et pénalités  
 Provisions pour pertes de change  
 Provisions pour pensions, obligations similaires  
 Provisions pour impôts  
 Provisions pour renouvellement immobilisations  
 Provisions pour gros entretiens, grandes révis.  
 Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer  
 Autres provisions pour risques et charges

### PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Dépréciations immobilisations incorporelles  
 Dépréciations immobilisations corporelles  
 Dépréciations titres mis en équivalence  
 Dépréciations titres de participation  
 Dépréciations autres immobilis. financières  
 Dépréciations stocks et en cours  
 Dépréciations comptes clients  
 Autres dépréciations

### DEPRECiations

#### TOTAL GENERAL

Dotations et reprises d'exploitation  
 Dotations et reprises financières  
 Dotations et reprises exceptionnelles  
 Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice



ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	518,20	518,20	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 939,10	2 939,10	
Charges constatées d'avance	1 143,00	1 143,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 600,30</b>	<b>4 600,30</b>	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
 Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
 Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 666 594,62	1 666 594,62		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 606,02	9 606,02		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 888,33	1 888,33		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	220 412,17	220 412,17		
Groupe et associés	3 072 000,00	3 072 000,00		
Autres dettes	5 495,50	5 495,50		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 975 996,64</b>	<b>4 975 996,64</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exercice  
 Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>				
408100020	FNP FRAIS GX H.G	6 720,00	960,00	5 760,00
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>		<b>6 720,00</b>	<b>960,00</b>	<b>5 760,00</b>
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>				
408400050	FNP FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	220 412,17		220 412,17
<b>TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>		<b>220 412,17</b>		<b>220 412,17</b>
<b>INTERETS COURUS SUR DECOUVERT</b>				
518600000	INT.COURUS A PAYER	25 436,15		25 436,15
<b>TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT</b>		<b>25 436,15</b>		<b>25 436,15</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>252 668,32</b>	<b>960,00</b>	<b>251 608,32</b>



Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
486000020	CCA HORS GROUPE FGX A REPARTIR	1 143,00		1 143,00
	<b>-TOTAL-CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>1 143,00</b>		<b>1 143,00</b>



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales	2 000			10
Certificats d'investissements				



Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
-----------	------------------------------	------------------------------	---------------------	---------------------	---

Loyers immobilières	10 884,77		10 884,77		
Charges / Loyers		829,35		829,35	

<b>TOTAL</b>	<b>11 714,12</b>	<b>11 714,12</b>
--------------	------------------	------------------



Catégories d'engagements	Total	Engagements donnés				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Au profit de	
					Autres entreprises liées	Autres
<b>TOTAL</b>						

Catégories d'engagements	Total	Engagements reçus				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Accordés par	
					Autres entreprises liées	Autres
<b>TOTAL</b>						

Caution Groupe Idéc Invest 6 000 000,00 6 000 000,00

Catégories d'engagements	Total	Engagements réciproques				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres	
					entreprises liées	Autres
<b>TOTAL</b>						

